



## **PRESENTATION**

du Réseau d'Ecoute d'Appui  
et d'Accompagnement des Parents du Val d'Oise

**REAAP95.ORG**





# **Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Val d'Oise**

**Le REAAP du Val d'Oise a été créé en 1999**

## **Le rappel historique et le contexte de sa création :**

**Les REAAP se sont constitués à la suite de la conférence de la famille de 1998 qui a marqué un tournant politique majeur :**

Les rapports qui l'ont précédée ont révélé des situations d'isolement des familles en rupture de liens. Face à ces difficultés, il apparaît que personne n'est à l'abri de difficultés passagères ou durables dans l'éducation de ses enfants.

Par ailleurs ils mettent l'accent – pour la première fois – sur le fait que les familles, quelles que soient leurs difficultés, présentent des aptitudes **éducatives diversifiées** (style éducatif, attitude éducative, adaptation familiale, trait de personnalité...) Il s'agit donc de les mettre en valeur, tout en tenant compte des problèmes rencontrés.

Ils prônent la responsabilisation des parents en les **qualifiant** et en les **accompagnant** et les **soutenant** dans leur rôle au lieu de les disqualifier trop vite et de les culpabiliser. Le **savoir éducatif** peut être considéré comme base de **soutien à la parentalité**.

Et au-delà, l'idée fondamentale est de susciter des **occasions de rencontres** entre les parents afin de **tisser un lien social**.

## **La lettre circulaire de création :**

La première lettre circulaire portant création des REAAP a été diffusée le 9 mars 1999.

Accompagnée de la charte nationale (cf. annexe 2), elle définit le REAAP et précise ses objectifs.

Il doit permettre un soutien aux parents dans leurs fonctions parentales, notamment leur permettre d'esquisser des réponses aux questions qu'ils se posent sur l'exercice de leur parentalité mais aussi les accompagner face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec leurs enfants. Les REAAP doivent s'appuyer sur leurs compétences et savoir-faire et mettre en œuvre leurs capacités à s'entraider en suscitant des occasions de rencontres, d'échanges et de liens.

## **Les enjeux:**

- L'accompagnement des familles est repensé
- L'un des objectifs majeur des REAAP est le **renforcement des liens familiaux et sociaux**.
- Il s'inscrit dans une dimension territoriale d'où nécessité d'un resserrement des partenariats.  
(Meilleure lisibilité de l'ensemble des actions mises en œuvre et adaptation aux besoins locaux).
- Il favorise une dynamique **de réseau transversal** autour de l'accompagnement des parents et notamment les **partenariats entre services publics et associations**.
- Il incite le professionnel à changer son regard envers le parent et réciproquement

**Les textes principaux qui régissent le REAAP :**

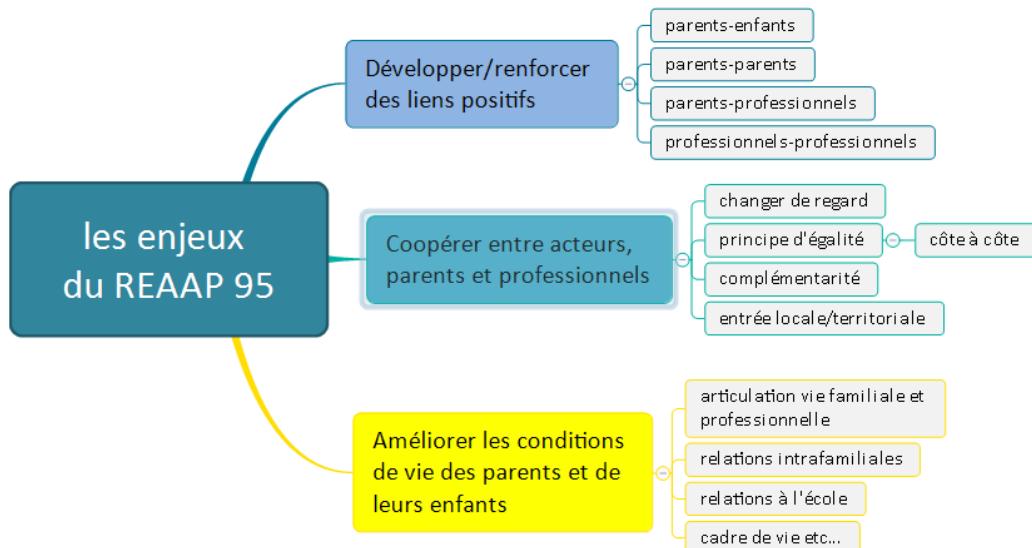
- Circulaire du 9 mars 1999 portant sur la création des REAAP
- Circulaire du 20 mars 2001 portant sur les relations famille/école dans le cadre du REAAP
- Circulaire du 13 Juillet 2004 relative au développement des REAAP
- Circulaire du 13 février 2006 relative à l'animation des REAAP et la coordination avec les autres dispositifs
- Circulaire du 11 décembre 2008 portant sur le développement des REAAP
- Décret du 2 novembre 2010 portant sur la création d'un comité national de soutien à la parentalité.

**L'appel à projets départemental**

- L'Appel à projets est annuel avec un rendu des dossiers en janvier
- 3 institutions participent au financement : La CAF, le Conseil Départemental et la MSA
- Un comité de lecture (cf. page 6) s'assure de la cohérence des actions avec la Charte et attribue le label.

## Appropriation des enjeux du REAAP par les acteurs du Val d'Oise

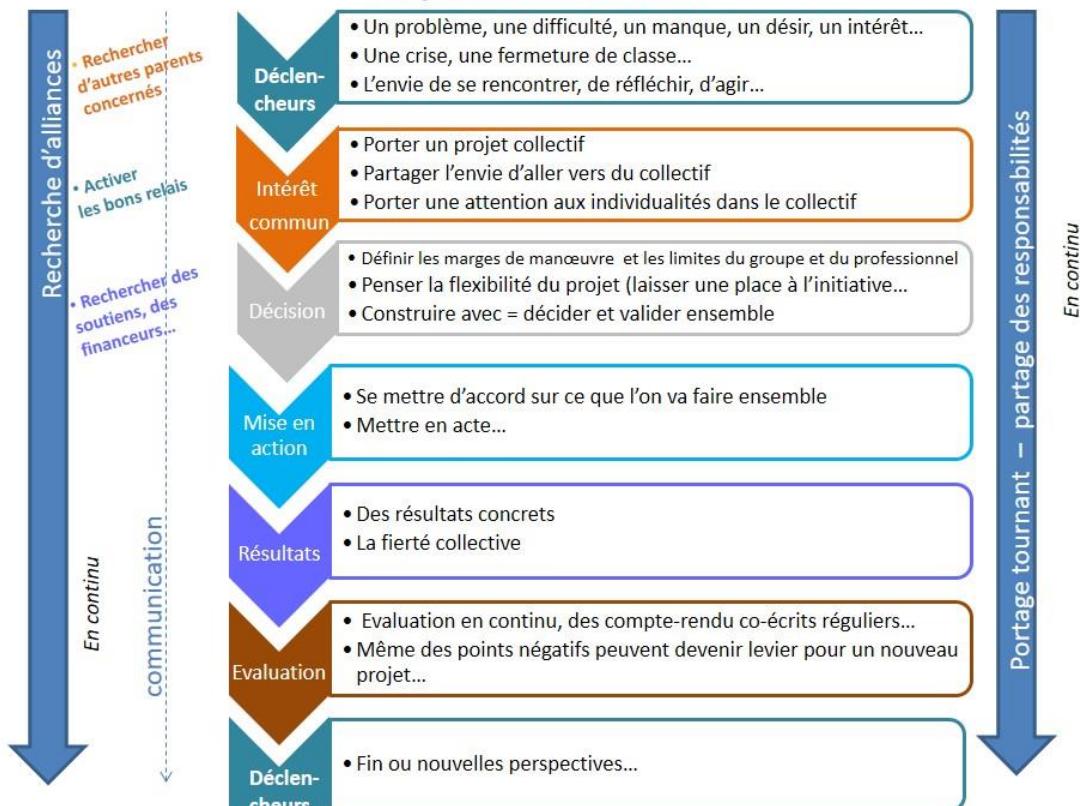
Synthèse des ateliers du REAAP 95 (2012-2014)



### *La mobilisation des parents*

Au cours d'ateliers menés entre 2012 et 2014, les acteurs du REAAP 95 ont formalisé des éléments sur le processus de mobilisation collective.

### **Le processus collectif**



## La parentalité pour le Val d'Oise

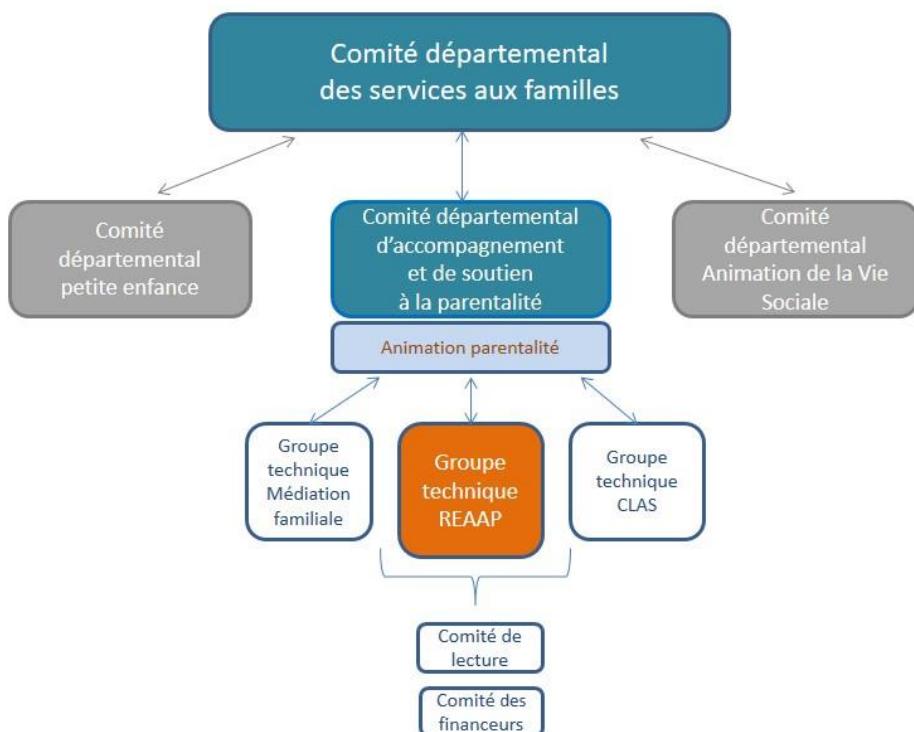
Le schéma départemental des services aux familles signé en mai 2016 a défini les orientations en termes d'accueil du jeune enfant mais aussi d'accompagnement et de soutien à la parentalité pour la période 2016 à 2019.



Le dispositif REAAP tient une place privilégiée dans cette dynamique notamment en garantissant la qualité des actions de parentalité ( axe 3 ), en améliorant la participation et l'implication des parents (axe 4) , en diversifiant l'offre parentalité et en réduisant les inégalités territoriales ( axe 1 )

Le comité départemental d'accompagnement et de soutien à la parentalité installé en décembre 2012 décline et met en œuvre la feuille de route du schéma sur le volet de l'accompagnement à la parentalité. Il a aussi défini une charte départementale de l'accompagnement et du soutien à la parentalité dans le val d'Oise.

## L'organigramme de la parentalité dans le Val d'Oise



## Les comités départementaux

### Le comité d'animation départementale

#### Composition:

- Caisse d'Allocations Familiales,
- Fédération Départementale des Centres Sociaux.

#### Missions:

- Il met en œuvre les décisions du comité départemental
- Il assure le diagnostic et l'évaluation du réseau
- Il anime le réseau départemental
- Il impulse et accompagne les réseaux locaux
- Il accompagne les nouveaux porteurs les projets parentalité
- Il est garant de la charte de la parentalité en Val d'Oise

#### Les outils de l'animation départementale :

- Les rencontres collectives (réunions, ateliers, projets collectifs...)
- La lettre des parents ( 2 publications /an)
- L'évènement « Etre parent une aventure » en novembre
- Le site internet Etre parent une aventure Val d'Oise  
[www.reaap95.org](http://www.reaap95.org)



### Le groupe technique REAAP

#### Composition:

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Direction Départementale de la Cohésion Sociale</li><li>• Caisse d'Allocations Familiales</li><li>• Conseil départemental</li><li>• Mutualité Sociale Agricole</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Services départementaux de l'éducation nationale</li><li>• Union Départementale des Associations Familiales</li><li>• Fédération Départementale des Centres Sociaux</li></ul> |
|--|---|

#### Missions:

En cohérence avec le comité départemental d'accompagnement et de soutien à la parentalité,

- Il assure la coordination départementale des acteurs du REAAP
- Il élabore des outils pédagogiques et d'information à destination des acteurs locaux et des familles
- Il mutualise les pratiques locales afin de favoriser les échanges, la mise en réseau et une base ressource départementale
- Il effectue le bilan annuel du dispositif

- Il établit un état des lieux
- Il organise l'appel à projets annuel et attribue les labels
- Il étudie les demandes de label REAAP (comité de lecture) et instruit les demandes de subvention et répartit les financements (comité de financement).

## **CHARTER DEPARTEMENTALE de L'ACCOMPAGNEMENT et du SOUTIEN à la PARENTALITÉ dans le VAL D'OISE**

**Les actions d'accompagnement et de soutien à la parentalité visent :**

- © Le bien-être et l'intérêt de l'enfant ou du jeune (dès sa conception).
- © La réaffirmation du parent en tant que premier éducateur de son (ses) enfant (s).
- © Le principe de co-éducation qui permet, dans la bienveillance et le bien-être, d'amener l'enfant vers sa vie d'adulte autonome.
- © **Tout adulte** œuvrant autour de l'enfant pour son bien-être, son intérêt et son avenir: le parent, les référents (adultes de la famille, éducateurs, enseignants, grands-parents.....).

**Entrent dans les dispositifs d'accompagnement et de soutien à la parentalité les actions et services qui répondent aux PRINCIPES suivants :**

- © Les actions visent à conforter les parents en tant que premier éducateur: ils détiennent des compétences reconnues par les acteurs du projet. Ceux-ci mettront en place un accueil, une écoute bienveillante, visant une relation de confiance réciproque et équilibrée.
- © Les parents adhèrent au projet et détiennent le pouvoir de décision. Ils ont la possibilité de mettre fin à l'action sans contrainte et sans conséquence négative pour l'enfant et eux-mêmes.
- © L'action mise en place répond aux besoins du (des) parent (s) mais aussi de tout adulte en relation avec l'enfant (professionnels, bénévoles...) dans le respect des rythmes de chacun.
- © Toutes les formes d'organisation familiale doivent être prises en compte sans distinction ni discrimination en fonction des évolutions sociétales (familles monoparentales, éclatées, recomposées, homoparentales...), les contextes culturels et historiques.
- © Dans un cadre partenarial, toutes les formes de lien seront recherchées : lien parents enfants, entre parents, entre parents et professionnels, entre parents et institutions, entre enfant et institutions...

**Toutes les actions visent à amener les parents à s'approprier et à agir sur leur environnement social dans le but d'accompagner leur enfant vers l'autonomie.**



## LA CHARTE NATIONALE DES RESEAUX D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Au-delà de susciter les occasions de rencontre et d'échanges entre les parents, Les REAAP ont pour objectif de mettre à leur disposition des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif.

Les REAAP mettent en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

Dans ce cadre, les partenaires du REAAP et les responsables des actions de soutien à la parentalité adhérant à cette charte s'engagent à :

1. Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant...
2. Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.
3. Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
4. Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives. Ils garantissent l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses.
5. Respecter dans le contenu et la mise en œuvre des actions développées, dans le cadre des REAAP, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
6. S'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droits communs intervenant dans l'appui à la parentalité.
7. Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles.
8. Participer à l'animation départementale. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.

## LES CONTACTS DU COMITE D'ANIMATION

Email : [reaap95@orange.fr](mailto:reaap95@orange.fr)

Site internet : [www.reaap95.org](http://www.reaap95.org)

CAF 95 :

Dominique GLOAGUEN

Conseillère technique en charge de la parentalité :

01 30 73 63 60

[reseau-parentalite.cafcergy@caf.cnafmail.fr](mailto:reseau-parentalite.cafcergy@caf.cnafmail.fr)

Place de la pergola

95 018 CERGY PONTOISE CEDEX

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIO CULTURELS DU VAL D'OISE:

Julie GAUTHIER-ANOTA

01 39 09 92 92

[reaap95@orange.fr](mailto:reaap95@orange.fr)

66–68 rue de Gisors

95 300 PONTOISE